

## LIECENCIEMENT POUR FAUTE GRAVES

## Par MICHELDU13127, le 10/05/2012 à 15:05

bonjour

réception de ma lettre de licenciement pour faute grave

mon employeur mentionnent que les faits reprochés sont à sa connaissance en dates du 19/03/2012.

date d'entretien le 02/04

LE jour de l'entretien deux faits reprochés sur trois n'ont pas été abordées .

est ce normale

pourquoi à t'il attendue le 24/04 pour notifier mon licenciement.

j'ai une attestation de mon témoin comme quoi le jour de l'entretien mon employeur deux faits m'était reprochés donc un fait avait été enlevé suite à mes explications merci

## Par P.M., le 10/05/2012 à 17:09

Bonjour,

Vous avez déjà évoqué cela dans ce sujet...

Personne ne peut répondre à la place de l'employeur...